RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00099
Numéro SIREN : 423 733 310
Nom ou dénomination : ABALIS TRADUCTION CREA PICTURES ABALIS DOMICILIATION

Ce dépôt a été enregistré le 08/09/2021 sous le numéro de dépôt 9092

COMPTES ANNUELS

SARL ABALIS TRADUCTION

Exercice clos le 31/12/2020

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	25 069,66	20 855,65	4 214,01	8 411,01
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	228 384,01	131 892,84	96 491,17	86 802,90
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	15,00		15,00	15,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 793,95		7 793,95	7 793,95
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**261 262,62**	**152 748,49**	**108 514,13**	**103 022,86**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en–cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En–cours de production (biens et services)	24 581,30		24 581,30	30 303,56
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	**60 567,96**		**60 567,96**	**43 496,27**
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	459 129,53	11 432,95	447 696,58	519 387,12
Autres créances	123 675,34		123 675,34	58 952,27
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	20 000,00		20 000,00	20 000,00
Disponibilités	528 510,94		528 510,94	375 813,69
Charges constatées d'avance (3)	11 071,08		11 071,08	13 159,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**1 227 536,15**	**11 432,95**	**1 216 103,20**	**1 061 112,52**
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	**1 488 798,77**	**164 181,44**	**1 324 617,33**	**1 164 135,38**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)			**15 549,67**	

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000,00	50 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000,00	5 000,00
Réserves statutaires ou contactuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	393 067,70	255 057,46
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	**119 898,03**	**198 010,24**
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**567 965,73**	**508 067,70**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	163 834,41	60 304,11
Emprunts et dettes diverses (3)		16,15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	543,19	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431 465,46	426 000,40
Dettes fiscales et sociales	160 808,54	169 747,02
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	**756 651,60**	**656 067,68**
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	**1 324 617,33**	**1 164 135,38**
(1) Dont à plus d'un an (a)	138 435,70	656 067,68
(1) Dont à moins d'un an (a)	617 672,71	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 116,93	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 805 419,92	316 627,71	2 122 047,63	2 808 318,32
Chiffre d'affaires net	**1 805 419,92**	**316 627,71**	**2 122 047,63**	**2 808 318,32**
Production stockée			-5 722,26	-25 835,73
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			18 872,32	5 885,61
Autres produits			629,49	2 080,97
Total produits d'exploitation (I)			**2 135 827,18**	**2 790 449,17**
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			1 659 678,00	2 187 491,01
Impôts, taxes et versements assimilés			11 271,10	10 481,33
Salaires et traitements			215 868,03	214 688,33
Charges sociales			54 675,62	69 251,84
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 672,85	32 385,70
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			142,54	514,06
Total charges d'exploitation (II)			**1 977 308,14**	**2 514 812,27**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			**158 519,04**	**275 636,90**
Quotes–parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			539,18	624,30
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				96,68
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			**539,18**	**720,98**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			328,69	407,64
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			**328,69**	**407,64**
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			**210,49**	**313,34**
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			**158 729,53**	**275 950,24**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Compte de résultat - suite

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 000,00	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	**5 000,00**	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	273,50	2 107,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	**273,50**	**2 107,00**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII–VIII)	**4 726,50**	**-2 107,00**
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	43 558,00	75 833,00
Total des produits (I+III+V+VII)	**2 141 366,36**	**2 791 170,15**
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**2 021 468,33**	**2 593 159,91**
BENEFICE OU PERTE	**119 898,03**	**198 010,24**
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit–bail mobilier		
– Redevances de crédit–bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 31/12/2020.

Néanmoins, en l'absence de visibilité sur l'évolution de l'évènement COVID 19 et de ses conséquences sur la baisse de son chiffre d'affaires et de l'évolution du crédit client et du crédit fournisseur, la société a pu bénéficier de la mise en place du chômage partiel, des reports d'échéances fiscales et sociales ainsi que de l'accès à un financement bancaire court terme garanti par l'Etat.

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Règles générales

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 04/06/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 5 ans

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

* Matériel de transport : 5 ans
* Matériel de bureau : 3 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2020
Vente local tva 20 %	1 784 894
Vente UE	260 295
Vente hors UE	56 333
Locations	7 074
Produits annexes	13 452
TOTAL	**2 122 048**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 664,66		595,00	25 069,66
Immobilisations incorporelles	**25 664,66**		**595,00**	**25 069,66**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	131 523,25	27 069,83		158 593,08
– Matériel de transport	19 156,84	7 600,00	196,84	26 560,00
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	38 236,64	6 493,87	1 500,00	43 230,93
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	**188 916,73**	**41 163,70**	**1 696,84**	**228 384,01**
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	15,00			15,00
– Prêts et autres immobilisations financières	7 793,95			7 793,95
Immobilisations financières	**7 808,95**			**7 808,95**
ACTIF IMMOBILISE	**222 390,34**	**41 163,70**	**2 291,84**	**261 262,62**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Tableau des amortissements

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 253,65	4 197,00	595,00	20 855,65
Immobilisations incorporelles	**17 253,65**	**4 197,00**	**595,00**	**20 855,65**
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	73 187,90	20 285,07		93 472,97
– Matériel de transport	2 848,92	4 599,81	196,84	7 251,89
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	26 077,01	6 590,97	1 500,00	31 167,98
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**102 113,83**	**31 475,85**	**1 696,84**	**131 892,84**
ACTIF IMMOBILISE	**119 367,48**	**35 672,85**	**2 291,84**	**152 748,49**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Tableau des dépréciations des actifs

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	11 432,95			11 432,95
Total	**11 432,95**			**11 432,95**
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Tableau des provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total				
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Tableau des provisions pour risques et charges

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total					
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 793,95		7 793,95
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	459 129,53	443 579,86	15 549,67
Autres	123 675,34	123 675,34	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	11 071,08	11 071,08	
Total	**601 669,90**	**578 326,28**	**23 343,62**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 116,93	1 116,93		
– à plus de 1 an à l'origine	162 717,48	24 281,78	126 833,25	11 602,45
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	431 465,46	431 465,46		
Dettes fiscales et sociales	130 808,54	130 808,54		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	30 000,00	30 000,00		
Produits constatés d'avance				
Total	**756 108,41**	**617 672,71**	**126 833,25**	**11 602,45**
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	117 000,00			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	14 586,63			
(**) Dont envers les associés	30 000,00			

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Charges à payer

	Montant
Fourn. fres non parvenues	57 240,58
Dettes prov. congés payés	14 310,27
Charges sur congés à payer	4 357,95
Etat – autres charges à payer	2 321,98
Total	**78 230,78**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Produits à recevoir

	Montant
Clients – factures à établir	15 306,60
Autres comptes débiteurs/créditeurs	1 476,00
Produits à recevoir	1 000,00
Total	**17 782,60**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	11 071,08		
Total	**11 071,08**		

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

PHILIPPE VION

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

Charges et produits exceptionnels

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	5 000,00	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	**5 000,00**	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	273,50	2 107,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	**273,50**	**2 107,00**
Résultat exceptionnel	**4 726,50**	**-2 107,00**

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES DOCUMENTS COMPTABLES

La société ou la personne morale désignée ci-après :

Dénomination : ABALIS TRADUCTION CREA PICTURES ABALIS DOMICILIATION

Siège social : 4 Rue Augustin Bernard Mouchot, 45000 ORLEANS

Numéro SIREN : 423 733 310 RCS ORLEANS

Représentée :

Par ses représentants légaux (qualité et identité), Monsieur Philippe VION,

Certifie que les documents comptables transmis sous forme électronique sont conformes aux comptes approuvés par l'assemblée générale, ou, en cas d'associé unique, par ce dernier.

Déclare donner mandat à **ORCOM CENTRE**
2 Avenue de Paris
45056 ORLÉANS CÉDEX 1
N° SIREN 403 314 438

Pour effectuer le dépôt des documents mentionnés aux articles L.232-21 et L.232-23 du code de commerce auprès du Greffe du Tribunal de commerce de mon ressort.

Fait à ORLEANS
Le 30 juin 2021

PHILIPPE VION

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.

ABALIS TRADUCTION CREA PICTURES ABALIS DOMICILIATION
Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros
Siège social : 4 Rue Augustin Bernard Mouchot
45000 ORLEANS
423 733 310 RCS ORLEANS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉSOLUTION

Bénéfice de l'exercice	119 898,03 euros
A titre de dividendes versés aux associés	80 000,00 euros
Soit 80,00 euros par titre	----------
Le solde	39 898,03 euros

A porter en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 432 965,73 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 60 000,00 euros
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018: 60 000,00 euros
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2019 : 60 000,00 euros, soit 3,10 euros par titre
Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

PHILIPPE VION

En application de l'article 1367 du Code civil, les parties sont convenues de signer le présent acte dématérialisé par le biais du service électronique Edoc.